

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**MODIFICATION DE TARIFS**  
**DROITS DE PLACE**

7.6 – Contributions budgétaires

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Vu l'inscription à l'Article **7336** - Fonction **024** du Budget,

Considérant que du mobilier urbain qui ne peut être démonté empiète sur des espaces alloués aux usagers des braderies,

Considérant l'utilité de mettre en place des demi-tarifs pour ces espaces,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** De créer de nouveaux tarifs et d'actualiser, à compter de ce jour, les tarifs « Droits de place, stationnement et aire de service », suivant la grille tarifaire annexée ;

**Article 2 :** La dépense/recette sera imputée à l'Article **7336** - Fonction **024** du Budget.

**Article 3 :** La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le **07 DEC. 2022**  
Pour extrait conforme,

Reçu en Sous-Préfecture le **07 DEC. 2022**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **07 DEC. 2022**

Le Maire,



Bertrand RINGOT

5. Droits de place, stationnement et aire de service

5.1 Droits de place

DESIGNATION DES TARIFS	Durée / Qté	Par	Taux TVA	Tarif de Base			Tarif Gravelinois		
				HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
<i>Etalage dans les rues et places - imputation 7336.91</i>									
Etalage dans les rues et places	au mètre linéaire	abonnés	0,00%	0,50 €	0,00 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €	0,50 €
		non abonnés	0,00%	1,00 €	0,00 €	1,00 €	1,00 €	0,00 €	1,00 €
<i>vente au débailage avec stationnement occasionnel - imputation 7336.94</i>									
Vente au débailage "régulière" : les marchands sont présents sur l'année à échéance régulière sur un créneau spécifique	au mètre linéaire par jour	commer- çant	0,00%	1,10 €	0,00 €	1,10 €	1,10 €	0,00 €	1,10 €
Vente au débailage "ponctuelle" : les marchands sont présents sur une période donnée (saison estivale, week-end, lors d'animations ou de manifestations)	au mètre linéaire par jour	commer- çant	0,00%	1,60 €	0,00 €	1,60 €	1,60 €	0,00 €	1,60 €
<i>Redevance pour Autorisation d'Occupation Temporaire des cafetiers et des restaurateurs - imputation 70323.94</i>									
Installation d'une terrasse sans emprise au sol	au m <sup>2</sup> par an	commer- çant	0,00%	5,00 €	0,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Installation d'une terrasse dite "améliorée" sans emprise au sol	au m <sup>2</sup> par an	commer- çant	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
<i>Braderies/brocantes - imputation 7336.024</i>									
Particuliers/associations - tarif sur réservation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	7,00 €	0,00 €	7,00 €	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Particuliers/associations - tarif sur arrivée de l'exposant le jour de la manifestation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	10,00 €	0,00 €	10,00 €	7,00 €	0,00 €	7,00 €
Commerçants ambulants - tarif sur réservation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	15,00 €	0,00 €	15,00 €	10,00 €	0,00 €	10,00 €
Commerçants ambulants - tarif sur arrivée de l'exposant le jour de la manifestation	pour 3 mètres linéaires	exposant	0,00%	20,00 €	0,00 €	20,00 €	15,00 €	0,00 €	15,00 €

**Baraques foraines - imputation 7336.024**

Baraque foraine dont la surface est inférieure à 20 m <sup>2</sup>	par dimanche d'occupation	m <sup>2</sup>	0,00%	0,70 €	0,00 €	0,70 €	0,70 €	0,00 €	0,70 €
Baraque foraine dont la surface est comprise entre 20 m <sup>2</sup> et 100 m <sup>2</sup>	par dimanche d'occupation	m <sup>2</sup>	0,00%	0,60 €	0,00 €	0,60 €	0,60 €	0,00 €	0,60 €
Baraque foraine dont la surface est supérieure à 100 m <sup>2</sup>	par dimanche d'occupation	m <sup>2</sup>	0,00%	0,50 €	0,00 €	0,50 €	0,50 €	0,00 €	0,50 €
<b>Cirques - imputation 7336.024</b>									
Emplacement d'un cirque	jour de représentation	emplacement	0,00%	40,00 €	0,00 €	40,00 €	40,00 €	0,00 €	40,00 €

Conditions particulières :

→ Braderies/brocantes : gratuité accordée aux commerçants sédentaires situés sur le parcours de la Bradrerie, aux Associations Humanitaires Gravelinoises et Extérieures.

→ Braderies/brocantes : un demi-tarif sera appliqué dès lors que du mobilier urbain qui ne peut être démonté empiète sur des espaces alloués aux usagers des braderies.

→ Redevance pour Autorisation d'Occupation Temporaire des cafetiers et des restaurateurs : le tarif appliqué est annuel et forfaitaire peu importe la durée d'installation de la terrasse.